

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom®-163 Evolution**



Date de révision: 14.01.2022  
Date de dernière parution: 03.07.2021

Version 3.0

Date d'impression 14.02.2022

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sika Boom®-163 Evolution

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage du produit : Mousse polyuréthane

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Sika Schweiz AG  
Tüffenwies 16  
8048 Zürich  
Téléphone : +41 58 436 40 40  
Téléfax : -  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHS@ch.sika.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse  
CH-8028 Zurich  
+41(0)44 251 51 51 / Speed calling: 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.  
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom®-163 Evolution**



Date de révision: 14.01.2022  
Date de dernière parution: 03.07.2021

Version 3.0

Date d'impression 14.02.2022

**Prévention:**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

**Stockage:**

- P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

**Etiquetage supplémentaire**

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants**

| Nom Chimique                             | No.-CAS<br>No.-CE<br>Numéro d'enregistrement        | Classification     | Concentration<br>(% w/w) |
|--|---|--------------------|--------------------------|
| oxyde de 2,2'-<br>dimorpholinyl-diéthyle | 6425-39-4<br>229-194-7<br>01-2119969278-20-<br>XXXX | Eye Irrit. 2; H319 | >= 1 - < 2,5             |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom®-163 Evolution**



Date de révision: 14.01.2022

Version 3.0

Date d'impression 14.02.2022

Date de dernière parution: 03.07.2021

|  |  |  |                         |
|--|--|--|-------------------------|
| diisocyanate de m-tolyldène                                  | 26471-62-5<br>247-722-4<br>01-2119454791-34-XXXX | Carc. 2; H351<br>Acute Tox. 1; H330<br>Eye Irrit. 2; H319<br>STOT SE 3; H335<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Resp. Sens. 1; H334<br>Skin Sens. 1; H317<br>Aquatic Chronic 3;<br>H412 | $\geq 0,0025 - < 0,025$ |
| Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail : |  |  |                         |
| diméthyl éther   | 115-10-6<br>204-065-8<br>01-2119472128-37-XXXX   | Flam. Gas 1; H220  | $\geq 10 - < 20$        |
| isobutane  | 75-28-5<br>200-857-2<br>01-2119485395-27-XXXX    | Flam. Gas 1; H220  | $\geq 5 - < 10$         |
| propane  | 74-98-6<br>200-827-9<br>01-2119486944-21-XXXX    | Flam. Gas 1; H220  | $\geq 2,5 - < 5$        |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom®-163 Evolution**



Date de révision: 14.01.2022

Version 3.0

Date d'impression 14.02.2022

Date de dernière parution: 03.07.2021

Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Risques : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau  
Poudre sèche  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Refusez l'accès aux personnes non protégées

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom®-163 Evolution**



Date de révision: 14.01.2022

Version 3.0

Date d'impression 14.02.2022

Date de dernière parution: 03.07.2021

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Laisser le produit se solidifier et utiliser un équipement de manutention mécanique.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Stocker conformément aux réglementations locales.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant utilisation, consulter la version la plus récente de la notice produit.



## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants   | No.-CAS    | Type de valeur<br>(Type d'exposition) | Paramètres de contrôle *             | Base *     |
|--|------------|---------------------------------------|--------------------------------------|------------|
| diméthyl éther   | 115-10-6   | TWA                                   | 1.000 ppm<br>1.920 mg/m <sup>3</sup> | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire: Indicatif  |            |                                       |                                      |            |
|  |            | VME                                   | 1.000 ppm<br>1.910 mg/m <sup>3</sup> | CH SUVA    |
| isobutane  | 75-28-5    | VME                                   | 800 ppm<br>1.900 mg/m <sup>3</sup>   | CH SUVA    |
|  |            | VLE                                   | 3.200 ppm<br>7.600 mg/m <sup>3</sup> | CH SUVA    |
| propane  | 74-98-6    | VLE                                   | 4.000 ppm<br>7.200 mg/m <sup>3</sup> | CH SUVA    |
| Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health  |            |                                       |                                      |            |
|  |            | VME                                   | 1.000 ppm<br>1.800 mg/m <sup>3</sup> | CH SUVA    |
| diisocyanate de m-tolyldène  | 26471-62-5 | VLE                                   | 0,02 mg/m <sup>3</sup>               | CH SUVA    |
|  |            | VME                                   | 0,02 mg/m <sup>3</sup>               | CH SUVA    |
|  |            | VME                                   | 0,02 mg/m <sup>3</sup><br>(NCO)      | CH SUVA    |
| Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory) |            |                                       |                                      |            |
|  |            | VLE                                   | 0,02 mg/m <sup>3</sup><br>(NCO)      | CH SUVA    |

\*Les valeurs mentionnés ci-dessus sont conformes à la réglementation en vigueur à la date de validation de la Fiche de Données de Sécurité

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
- Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables (norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits chimiques.  
Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des projections:  
Gants en caoutchouc butyle/nitrile (> 0,1 mm)  
Les gants souillés devront être retirés.  
Pour une exposition permanente:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom®-163 Evolution**



Date de révision: 14.01.2022  
Date de dernière parution: 03.07.2021

Version 3.0

Date d'impression 14.02.2022

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
|                                   | Gants en Viton (0.4 mm)<br>temps de protection >30 min.  |
| Protection de la peau et du corps | : Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon long).  |
| Protection respiratoire           | : Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.<br>Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.<br>filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules<br>A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm<br>P1: Substance inerte; P2, P3: matières dangereuses<br>Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.<br>Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. |

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Etat physique                     | : aérosol   |
| Couleur                           | : divers  |
| Odeur                             | : d'éther   |
| Point/intervalle d'ébullition     | : Donnée non disponible   |
| Inflammabilité                    | : Aérosol extrêmement inflammable.                              |
| Point d'éclair                    | : Non applicable  |
| Température d'auto-inflammabilité | : Donnée non disponible   |
| pH                                | : Non applicable<br>substance / le mélange réagit avec de l'eau |

#### Viscosité

|                        |                                       |
|------------------------|---------------------------------------|
| Viscosité, cinématique | : Non applicable                      |
| Pression de vapeur     | : 5100 hPa                            |
| Densité                | : env. 0,90 g/cm <sup>3</sup> (23 °C) |

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom®-163 Evolution**



Date de révision: 14.01.2022  
Date de dernière parution: 03.07.2021

Version 3.0

Date d'impression 14.02.2022

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.  
Éviter l'humidité.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### diisocyanate de m-tolyldène:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,107 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom®-163 Evolution**



Date de révision: 14.01.2022

Version 3.0

Date d'impression 14.02.2022

Date de dernière parution: 03.07.2021

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Donnée non disponible

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom®-163 Evolution**



Date de révision: 14.01.2022

Version 3.0

Date d'impression 14.02.2022

Date de dernière parution: 03.07.2021

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.  
Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit.  
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets.  
La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.  
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et canalisations.

Code du déchet OMoD/LMoD : 16 05 04: [ds] Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Emballages contaminés : 15 01 10 [ds] emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR : UN 1950  
IMDG : UN 1950  
IATA : UN 1950

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom®-163 Evolution**



Date de révision: 14.01.2022

Version 3.0

Date d'impression 14.02.2022

Date de dernière parution: 03.07.2021

---

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** : AÉROSOLS  
**IMDG** : AEROSOLS  
**IATA** : Aerosols, flammable

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** : 2  
**IMDG** : 2.1  
**IATA** : 2.1

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : 5F  
Étiquettes : 2.1  
Code de restriction en tunnels : (D)  
Remarques : Transport selon le chapitre 3.4 (LQ) possible

**IMDG**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : 2.1  
EmS Code : F-D, S-U

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203  
Instruction d'emballage (LQ) : Y203  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Flammable Gas

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203  
Instruction d'emballage (LQ) : Y203  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Flammable Gas

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**  
Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**  
Polluant marin : non

**IATA (Passager)**  
Dangereux pour l'environnement : non

**IATA (Cargo)**  
Dangereux pour l'environnement : non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom®-163 Evolution**



Date de révision: 14.01.2022

Version 3.0

Date d'impression 14.02.2022

Date de dernière parution: 03.07.2021

ment

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

|   |  |
|---|--|
| REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) | : Non applicable   |
| Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs   | : Non applicable   |
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).  | : Aucun des composants n'est répertorié (=> 0.1 %).  |
| REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)   | : Non applicable   |
| Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone  | : Non applicable   |
| Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)  | : Non applicable   |
| Ordonnance PIC, OPICChim (814.82)   | : Non applicable   |
| REACH Information:  | Toutes les substances contenues dans nos produits sont :<br>- enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou<br>- enregistrées par nous, et/ou<br>- exclues du règlement, et/ou<br>- exemptées d'enregistrement |

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 Mise en danger significative de l'eau  
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 25,36% w/w

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom®-163 Evolution**



Date de révision: 14.01.2022  
Date de dernière parution: 03.07.2021

Version 3.0

Date d'impression 14.02.2022

du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles  
(prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 25,36% w/w

**Autres réglementations:**

75/324/CEE

Art. 4 al. 4 de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (RS 822.115) et art. 1 lit. f de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2):  
Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte complet pour phrase H**

|      |   |   |
|------|---|---|
| H220 | : | Gaz extrêmement inflammable.  |
| H315 | : | Provoque une irritation cutanée.  |
| H317 | : | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H319 | : | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H330 | : | Mortel par inhalation.  |
| H334 | : | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H335 | : | Peut irriter les voies respiratoires.   |
| H351 | : | Susceptible de provoquer le cancer.   |
| H412 | : | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                      |

**Texte complet pour autres abréviations**

|                  |   |  |
|------------------|---|--|
| Acute Tox.       | : | Toxicité aiguë   |
| Aquatic Chronic  | : | Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique   |
| Carc.            | : | Cancérogénicité  |
| Eye Irrit.       | : | Irritation oculaire  |
| Flam. Gas        | : | Gaz inflammables   |
| Resp. Sens.      | : | Sensibilisation respiratoire   |
| Skin Irrit.      | : | Irritation cutanée   |
| Skin Sens.       | : | Sensibilisation cutanée  |
| STOT SE          | : | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique   |
| 2000/39/EC       | : | Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif |
| CH SUVA          | : | Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail   |
| 2000/39/EC / TWA | : | Valeurs limites - huit heures  |
| CH SUVA / VME    | : | valeur moyenne d'exposition  |
| CH SUVA / VLE    | : | valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée   |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom®-163 Evolution**



Date de révision: 14.01.2022

Version 3.0

Date d'impression 14.02.2022

Date de dernière parution: 03.07.2021

|        |  |
|--------|--|
| ADR    | : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  |
| CAS    | : Chemical Abstracts Service   |
| DNEL   | : Derived no-effect level  |
| EC50   | : Half maximal effective concentration   |
| GHS    | : Globally Harmonized System   |
| IATA   | : International Air Transport Association  |
| IMDG   | : International Maritime Code for Dangerous Goods  |
| LD50   | : Median lethal dose (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)  |
| LC50   | : Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)   |
| MARPOL | : International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978  |
| OEL    | : Occupational Exposure Limit  |
| PBT    | : Persistent, bioaccumulative and toxic  |
| PNEC   | : Predicted no effect concentration  |
| REACH  | : Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency |
| SVHC   | : Substances of Very High Concern  |
| vPvB   | : Very persistent and very bioaccumulative   |

**Information supplémentaire**

**Classification du mélange:**

Aérosol 1                      H222, H229

**Procédure de classification:**

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.



Modifications par rapport à la version précédente !

CH / FR